

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE L'ORGANISME DE FORMATION DE L'ANRAS

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES

### ▶ 1. | DEFINITIONS

**Bénéficiaire** : signataire de la convention de ANRAS FORMATION

**Convention** : convention de formation professionnelle conclue entre ANRAS FORMATION et le Bénéficiaire.

### ▶ 2. | OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute Convention implique l'acceptation sans réserve par le Bénéficiaire des présentes Conditions Générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Bénéficiaire, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à ANRAS FORMATION si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

### ▶ 3. | DOCUMENTS CONVENTIONNELS

La Convention précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et de la notification de fin de formation ainsi que son coût et les contributions financières éventuelles de tiers.

Toute Convention sera établie selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

### ▶ 4. | REPORT / ANNULATION D'UNE FORMATION PAR ANRAS FORMATION

ANRAS FORMATION se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnité, sous réserve d'en informer le Bénéficiaire.

### ▶ 5. | ANNULATION D'UNE FORMATION PAR LE BENEFICIAIRE

Toute formation ou cycle commencé est dû en totalité, sauf accord contraire exprès de ANRAS FORMATION. Toute annulation d'une formation à l'initiative du Bénéficiaire devra être communiquée par écrit au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, 50% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

### ▶ 6. | REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

Quelle que soit la formation, le Bénéficiaire a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire sur demande écrite avant le début de la formation.

#### ANRAS FORMATION

3 chemin du Chêne Vert  
31130 FLOURENS

Tél. : 05 62 74 81 50  
Port. : 06 18 96 29 18  
centre-formation@anras.fr

Numéro déclaration activité : 73 31 026 11 31  
SIRET : 305 874 117 00297

## ▶ 7. | DEMATERIALISATION DES SUPPORTS

Dans le cadre d'un engagement environnemental, la documentation relative à la formation est diffusée sur des supports dématérialisés.

## ▶ 8. | PRIX ET REGLEMENT

Les factures sont payables trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte à l'ordre de ANRAS FORMATION.

## ▶ 9. | REGLEMENT PAR UN OPERATEUR DE COMPETENCES

Si le Bénéficiaire souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- De faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de démarrage de la formation,
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Bénéficiaire.

Si ANRAS FORMATION n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Bénéficiaire sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Bénéficiaire sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

## ▶ 10. | OBLIGATION ET RESPONSABILITE DE ANRAS FORMATION

ANRAS FORMATION s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, ANRAS FORMATION n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

## ▶ 11. | OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire s'engage à :

- Régler le prix de la formation,
- N'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à ANRAS FORMATION, sans son accord écrit.

## ▶ 12. | CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Il est expressément convenu que toute information divulguée par ANRAS FORMATION au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de ANRAS FORMATION. Le droit de propriété sur toutes les Informations que ANRAS FORMATION divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à ANRAS FORMATION.

L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de ANRAS FORMATION ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation.

### ▶ 13. | PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la réalisation des formations, ANRAS FORMATION est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées par ANRAS FORMATION pour le strict besoin des formations.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de ANRAS FORMATION ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais règlementaires et à en informer ANRAS FORMATION, en écrivant à l'adresse suivante – 3 chemin du Chêne Vert – 31130 FLOURENS et/ou [centre-formation@anras.fr](mailto:centre-formation@anras.fr)

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, ANRAS FORMATION s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

Par conséquent, ANRAS FORMATION s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations, Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges

### ▶ 14. | COMMUNICATION

Le Bénéficiaire autorise expressément ANRAS FORMATION à mentionner son nom, son logo.

### ▶ 15. | LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours après réception de la LR/AR seront de la compétence exclusive du tribunal de Toulouse quel que soit le siège du Bénéficiaire.